

4. Machines pour le chargement et le déchargement du combustible nucléaire : Matériel de manutention spécialement conçu ou préparé pour introduire le combustible dans un réacteur nucléaire, tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la présente annexe, ou l'extraire, et qui peut être utilisé en cours de fonctionnement ou est doté de dispositifs techniques perfectionnés de positionnement ou d'alignement pour permettre de procéder à des opérations complexes de chargement à l'arrêt, comme celles au cours desquelles il est normalement impossible d'observer le combustible directement ou d'y accéder.
5. Barres de commande pour réacteurs : Barres spécialement conçues ou préparées pour le réglage de la vitesse de la réaction dans un réacteur nucléaire, tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la présente annexe. Cet élément englobe, outre l'absorbeur de neutrons, les dispositifs de support ou de suspension de cet absorbeur, s'ils sont fournis séparément.
6. Tubes de force pour réacteurs : Tubes spécialement conçus ou préparés pour contenir les éléments combustibles et le fluide de refroidissement primaire d'un réacteur tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la présente annexe à des pressions de travail supérieures à 50 atmosphères.
7. Tubes en zirconium : Zirconium métallique et alliages à base de zirconium, sous forme de tubes ou d'assemblages de tubes en quantités supérieures à 500 kg par an, spécialement conçus ou préparés pour être utilisés dans un réacteur, tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la présente, et dans lesquels le rapport hafnium/zirconium est inférieur à 1/500 parts en poids.
8. Pompes du circuit de refroidissement primaire : Pompes spécialement conçues ou préparées pour faire circuler le fluide de refroidissement primaire pour réacteurs nucléaires tel que ce terme est défini au paragraphe 1 de la présente annexe.